



LAPIE









AVRIL 2011

Commune : LÉZAN (Gard)

Date d'édition : 25/10/2011

Sources : Géoportail IGN, OGE







Rue du Lavoir

Rue du 8 Mai 1945

D207a

Rue Fraiche

Rue du Tachou

le Remparts

Chemin de Costelongue

ement de la Cabane



Rue Max Fournier

Chemin du Presbytère

Av. de la Gare

Rue du Lavoir

Rue des Mirailles

Rue Droite

D207a

Chemin de Costelongue

Chemin du Serre



LÉZAN - GARD

DE LA GARE

2680 m²

11170 m²

CHEMI

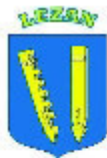


©2018 Google



Google





PLU

Révision générale du
PLAN D'OCCUPATION DES SOLS valant élaboration du
PLAN LOCAL D'URBANISME



DOCUMENT ARRÊTÉ

par DCM du :

22 janvier 2018

I. Rapport de Présentation



sportifs et de loisirs

12

8

10

A

A'

P

P

Chemin de Costelongue

An aerial photograph showing a plot of land outlined in blue. The plot is irregularly shaped and contains a yellow rectangular label with the text '20130 m²'. The surrounding area includes a green field on the left, a brown field on the right, and some buildings and roads at the bottom.

20130 m²

La justification du parti d'aménagement

Le parti d'aménagement repose sur une urbanisation à opérer au contact de l'espace bâti constitué du village, au sud, en partie haute du terrain, et en l'aménagement d'espaces extérieurs d'agrément et de loisirs, au nord, en partie nord du site, plus basse, et donc plus sujette aux problématiques de ruissellement qui affectent la zone.




Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales

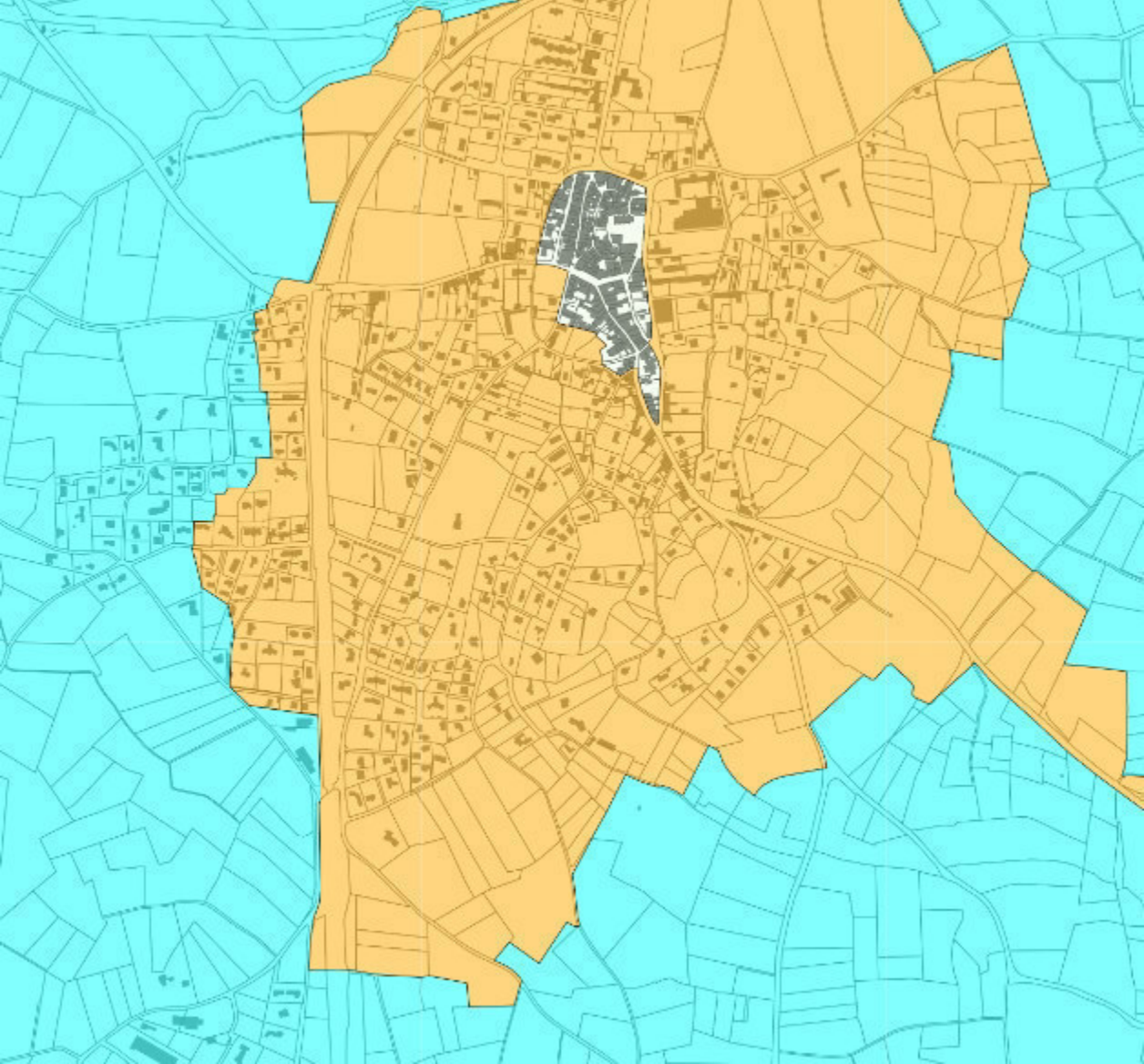
Zonage pluvial

Date	Indice	Modifications	Auteur	Viseur
19/02/2018	00	Premier établissement	CF	DE
22/03/2018	01	Deuxième établissement	CF	DE

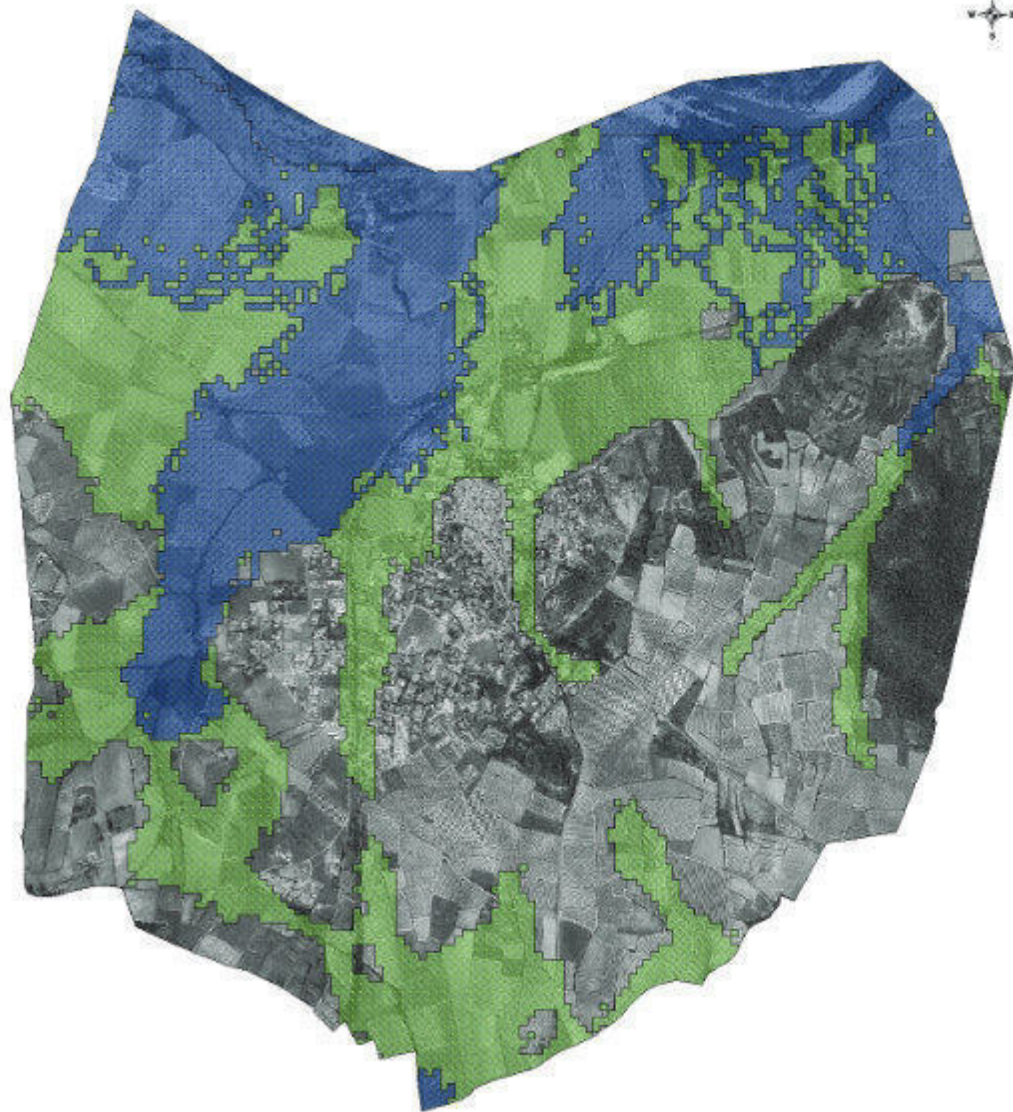
Légende

Zonage pluvial


-  Zone 1 : zone sensible
-  Zone 2 : zone peu sensible
-  Zone 3 : centre ville

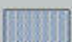


Porter à connaissance
Commune de Lézan
Etude EXZECO



Légende:

 Zone de ruissellement
indifférencié

 Zone de débordement
de cours d'eau



CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC





**ARRETE PORTANT INTERDICTION D'ACCES AU CAMP PERRIER
NUMERO 36-2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et suivants :

Considérant qu'à l'occasion des travaux de réhabilitation du site de Camp Perrier ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARRETE

Article 1 –L'accès au Camp Perrier est strictement interdit à toutes les personnes et à tous les véhicules du lundi 19 octobre 2020 à partir de 8h au vendredi 30 Octobre 2020 jusqu'à 18h.

Article 2 –Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lédignan, les services techniques municipaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.

Fait à Lézan

Le 16.10.2020

Le Maire
Eric TORREILLES



MAIRIE DE LEZAN
30 (Gard)